

des Trophées

07 Mars 2020
Trophée de la Raviolle



19 Septembre 2020
Trophée Ellip'6

19 Avril 2020
Trophée de la Caillette



11 Octobre 2020
Trophée du Nougat

17 Mai 2020
Trophée du Brézème



18 Octobre 2020
Trophée du St Joseph

13 Juin 2020
Trophée des Familles



25 Octobre 2020
Trophée de la Châtaigne

20 Juin 2020
Trophée du Tricastin



21 Novembre 2020
Trophée René Vicat



7ème Trophée de la Raviolle



Samedi 07 Mars 2020



**La Municipalité de Mours Saint Eusèbe et le
BMX MOURS ROMANS ont le plaisir de vous
inviter au 7^{ème} Trophée de la Raviole**

Samedi 07 Mars 2020

- La course est ouverte à tous les pilotes licenciés.
- Coupe aux 3 premiers et médailles du 4^{ème} au 8^{ème} de chaque catégorie.
- Primes pour les pilotes de l'OPEN (Femmes et Hommes) réparties de la façon suivante :
 - ✓ Open Femmes : les 3 premières se partagent la somme des engagements de la catégorie.
 - ✓ Open Hommes : les 3 premiers se partagent la somme des engagements de la catégorie.
- Le règlement 2020 « Trophée des Trophées Drôme Ardèche BMX » ainsi que le règlement national en cours seront les règlements de référence.

Engagements

Le montant des engagements est de :

- 6 €uros pour les Benjamins et moins**
- 12 €uros pour les Minimes et plus**
- 20 €uros pour l'Open Femmes et Hommes**

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE accessible sur le site internet de la FFC : Engagement / BMX ».

3 courses sont ouvertes :

- 1/. Trophée 26/07 – Trophée de la Raviole – 20 pouces**
- 2/. Trophée 26/07 – Trophée de la Raviole – 24 pouces**
- 3/. Trophée 26/07 – Trophée de la Raviole – Open**

Les pilotes n'ont la possibilité de s'inscrire qu'à une seule course.

En cas de soucis pour engager ses pilotes, le club peut contacter la responsable du secrétariat par courriel à nathalie.schevingt@wanadoo.fr

La date limite des engagements est fixée au **Mercredi 04 Mars 2020 à 20h00**.

Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible. Pas d'inscription le jour de la course (Sauf Draisienne).

Les désinscriptions seront prises en compte jusqu'au Jeudi 05 Mars 2020 à 20h00. Passé ce délai, l'inscription sera due (sauf si présentation d'un certificat médical).

Les règlements se feront sur place par un responsable du club par chèque à l'ordre du BMX MOURS ROMANS (Pas de règlement individuel).

Catégories

Se référer à l'annexe

Horaires

	Horaires prévisionnels		
	Début	Durée	Fin
Essais Bloc 1	9H00	1H00	10H00
Essais Bloc 2	10H00	0H50	10H50
1 ^{ère} Manche	10H50	0H50	11H40
2 ^{ème} Manche	11H40	0H50	12H30
3 ^{ème} Manche	12H30	0H50	13H20
Essais Bloc 3	13H30	0H30	14H00
1 ^{ère} Manche	14H00	0H15	14H15
2 ^{ème} Manche	14H20	0H15	14H35
3 ^{ème} Manche	14H40	0H15	14H55
Draisienne	15H00	0H25	15H25
1/8 de Finales	15H25	0H10	15H35
Pause	15H35	0H10	15H45
1/4 de Finales	15H45	0H15	16H00
Pause	16H00	0H10	16H10
1/2 Finales	16H10	0H15	16H25
Pause	16H25	0H10	16H35
Finales	16H35	0H30	17H05
Remise des récompenses	17H15		

Attention ! Ce timing peut être soumis à des modifications horaires

Bloc 1	Précenciés	Nés en 2014 et après
	Poussin 1 (Filles et Garçons)	Nés en 2013
	Poussin 2 (Filles et Garçons)	Nés en 2012
	Pupille 1 (Filles et Garçons)	Nés en 2011
	Pupille 2 (Filles et Garçons)	Nés en 2010
Bloc 2	Benjamin 1 (Filles et Garçons)	Nés en 2009
	Benjamin 2 (Filles et Garçons)	Nés en 2008
	Minime (Filles et Garçons)	Nés en 2007 et 2006
	Cadets (Filles et Garçons)	Nés en 2005 et 2004
Bloc 3	17 ans et plus (Filles et Garçons)	Nés en 2003 et avant
	Cruiser	
	Juniors Nationaux et Elites	

Déroulement des courses

Le Trophée de la Raviole se déroulera en 3 manches qualificatives suivies des phases finales (1/8 finale, ¼ finale, ½ finale et finale).

Les récompenses

A l'issue des finales, la cérémonie des podiums récompensera les 8 premiers de chaque catégorie, à savoir coupes pour les 3 premiers et médailles du 4^{ème} au 8^{ème}.

Classement

A l'issue de la course un classement sera établi par le club organisateur et diffusé par les Commissions BMX Drôme et Ardèche.

Buvette et restauration

Une buvette et un service de restauration (avec vente de ravioles) seront à votre disposition sur place.

Secours

La Protection Civile sera présente de 9 h 00 à 17 h 00.

Accès

- En venant du Nord : Sortie Autoroute Tain l'Hermitage. Prendre la direction Romans sur Isère puis Mours Saint Eusèbe.
- En venant du Sud : Sortie Autoroute Valence Sud. Suivre A49 direction Grenoble. Sortie Chatuzange le Goubet. Prendre direction Romans sur Isère puis Mours Saint Eusèbe.
- ✓ Coordonnées GPS : N : 45.072958 E : 5.067422
- Adresse Piste rue Mère d'Eau des Gonthards 26540 MOURS SAINT EUSEBE.

Renseignements

Email : bmxmoursromans@gmail.com

Nos Partenaires



TARAVELLO

Cycles
GASSESE



Annexe

Draisienne Nés en 2016 et après	Garçons et Filles	
Prélicenciés Nés en 2014 et 2015	Garçons et Filles	
Poussin 1 Nés en 2013	Garçons	Filles
Poussin 2 Nés en 2012	Garçons	Filles
Pupille 1 Nés en 2011	Garçons	Filles
Pupille 2 Nés en 2010	Garçons	Filles
Benjamin 1 Nés en 2009	Garçons	Filles
Benjamin 2 Nés en 2008	Garçons	Filles
Minimes Nés en 2007 et 2006	Garçons	Filles
Cadet Nés en 2004 et 2005	Garçons	Filles
Hommes 17 et + Nés en 2003 et avant	Garçons	
Open Femmes Nés en 2003 et avant		Femmes Juniors et + y compris Elites
Open Hommes Nés en 2003 et avant	Hommes Juniors Nationaux et Elites	
Cruiser	Cruiser Hommes	Cruiser Femmes

- Seuls les pilotes des catégories Junior Nationaux et Elites Hommes pourront participer à l'Open et pourront emprunter la Section Pro
- Selon le nombre d'inscrits, certaines catégories pourront être regroupées ou classées sur 5 manches
- **Draisienne = Licence FFC 2020 (Baby Vélo). En cas d'inscription le jour de la course pour les draisienne, le pilote devra présenter sa licence**

Règlements 2020

Trophée des Trophées Drôme Ardèche BMX

Calendrier

Le Trophée des Trophées Drôme Ardèche se déroule sur dix courses

- 07 Mars 2020 Trophée de la Raviole Mours
- 19 Avril 2020 Trophée de la Caillette Chabeuil
- 17 Mai 2020 Trophée du Brézème Livron
- 13 Juin 2020 Trophée des familles Portes les Valence
- 20 Juin 2020 Trophée du Tricastin St Paul Trois Châteaux
- 19 Septembre 2020 Trophée Ellip'6 Pierrelatte
- 11 Octobre 2020 Trophée du Nougat Montélimar
- 18 Octobre 2020 Trophée du Saint Joseph Mauves
- 25 Octobre 2020 Trophée de la Chataîgne Lavilledieu
- 21 Novembre 2020 Trophée René Vicat Mours

Règlement technique

- La constitution du corps arbitral sera réalisée par la responsable des arbitres BMX 26/07. Cette liste comprendra :
 - Un président de jury
 - Un adjoint arbitre de pré-grilles
 - Un adjoint arbitre de départ
 - 3 adjoints arbitres de piste
 - Un adjoint arbitre d'arrivée
 - 3 pointeurs d'arrivée
 - Un administrateur secrétariat

- Le club organisateur devra fournir
 - -1 ou 2 personnes en pré-grilles
 - -2 personnes au départ pour le tirage au sort des couloirs (si besoin)
 - -1 personne au secrétariat pour les photocopies et la retranscription des résultats
- Dans le guide de compétition, il sera précisé que les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas s'engager. Pour ce faire, les licences devront avoir été enregistrées suffisamment tôt pour apparaître dans le logiciel CICLE
- Les licences accueil et cartes à la journée seront acceptées avec présence d'un certificat médical datant de moins de 1 an. Pour s'inscrire avec une licence accueil ou une carte à la journée, les pilotes devront envoyer par email au club organisateur leur inscription le mercredi précédent la course et présenter le jour de la course un certificat médical. Les cartes à la journée sont téléchargeables sur le site de la FFC : <https://www.fcc.fr/carte-a-la-journee/> ou via l'espace licencié : <https://licence.fcc.fr/>
- Les courses sont ouvertes à tous les pilotes licenciés FFC en 2020
- Pour tout point non évoqué ou non repris dans ce présent règlement, le règlement FFC de l'année en cours sera le règlement de référence
- La liste des pilotes par catégorie sera affichée durant les essais. Les pilotes devront vérifier qu'ils sont bien inscrits et ce, dans la bonne catégorie

Engagements

Le montant des engagements sont identiques pour tous les trophées :

6 €uros pour les Benjamins et moins

12 €uros pour les Minimes et plus

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE accessible sur le site internet de la FFC : Engagement / BMX. Les paiements se feront sur place auprès du club organisateur

Catégories

Les catégories du Trophée des Trophées sont définies comme suit :

- En 20 pouces (19 catégories) :

Prélicenciés Garçons + Filles – 7 ans Garçons + Filles – 8 ans Garçons + Filles – 9 ans Garçons + Filles – 10 ans Garçons + Filles – 11 ans Garçons + Filles – 12 ans Garçons + Filles

A partir de Minime

Minime / Cadet Filles – Minime Garçons – Cadet Garçons – Femmes 17 ans et plus – Hommes 17 ans et plus

- En cruiser (3 catégories)

Minime / Cadet Garçons + Filles – 17/39 ans Hommes + Dames – 40 ans et plus Hommes + Dames

En 20 pouces, il est conseillé aux clubs organisateurs de regrouper les filles avec les garçons pour les courses, mais de prévoir des récompenses spécifiques

Les récompenses

A l'issue du classement général, une récompense sera offerte aux 8 premiers de chaque catégorie. Les catégories récompensées sont définies dans le paragraphe « catégories »

Pour les récompenses du classement général, les récompenses seront distribuées lors du dernier Trophée

Si la dernière course venait à être annulée, les récompenses seront distribuées lors du championnat Drôme Ardèche de l'année suivante

LES PILOTES DEVRONT ETRE PRESENTS SUR LE PODIUM LORS DE LA REMISE DES RECOMPENSES

Classements

Pour toutes les courses, les pilotes de chaque catégorie marqueront un nombre de points fixes et ce quel que soit le nombre de partants.

Un bonus de participation sera appliqué :

- Participation à 5 courses : + 25 pts
- Participation à 7 courses : + 35 pts
- Participation à 10 courses : + 50 pts

Un classement pour chaque course sera effectué par le club organisateur
Ces classements seront envoyés :

Au comité régional : resultats.auraffc@gmail.com pour diffusion sur son site internet

Aux commissions BMX de l'Ardèche et de la Drôme pour diffusion aux clubs ayant participé

Les deux commissions BMX auront à charge de réaliser un classement général sur l'ensemble des Trophées

Pour cela, les clubs organisateurs devront fournir, à la personne responsable du classement général, le classement de la course après avoir fait ressortir les catégories du Trophée des Trophées. Le responsable du classement général se chargera de sa diffusion auprès des clubs drômois et ardéchois, ainsi qu'auprès du comité régional et des responsables des deux commissions